

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND
DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JANVIER 2019

OBJET	TARIFS à compter du 1er janvier 2019	
Service Public d'Assainissement Collectif (S.P.A.C.)		
<i>Redevance Assainissement (voir délibération n° 2018/85-6 du 15/10/2018)</i>		
Abonnement (prime fixe H.T.)	5,60 €	
Consommation (prix m ³ H.T.)	1,60 €	
<i>Participation au financement de l'assainissement collectif (maxi 80 % coût fournitures) voir délibération n° 2018/86-7 du 15/10/2018</i>		
Maison	750,00 €	
Immeuble	300,00 €	
Concession Cimetière (répartition recettes des tarifs des concessions : 2/3 budget COMMUNE et 1/3 budget du CCAS)	Tarifs	dont produit 1/3 CCAS
concession durée 15 ans	84,00 €	28,00 €
concession durée 30 ans	130,00 €	43,33 €
concession durée 50 ans	236,00 €	78,67 €
<u>Columbarium MURY</u> 5 ans	299,00 €	99,67 €
Columbarium MURY 10 ans (tarif doublé)	598,00 €	199,33 €
Columbarium MURY 15 ans	895,00 €	298,33 €
<u>Columbarium INPI</u> 5 ans	321,00 €	107,00 €
Columbarium INPI 10 ans (tarif doublé)	642,00 €	214,00 €
Columbarium INPI 15 ans	957,00 €	319,00 €
<u>Columbarium ÉOLE</u> 5 ans	321,00 €	107,00 €
Columbarium ÉOLE 10 ans (tarif doublé)	642,00 €	214,00 €
Columbarium ÉOLE 15 ans	957,00 €	319,00 €
Conservation temporaire de l'urne (1 mois)	gratuit	gratuit
Par mois supplémentaire	27,00 €	9,00 €
Cavurne (15 ans)	302,00 €	100,67 €
Jardinières (5 ans)	152,00 €	50,67 €
Dispersion des cendres	92,00 €	30,67 €
VACATIONS FUNERAIRES		
surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt. surveillance des opérations de crémation. surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.	22,00 €	
DROITS DE PÊCHE		
A la journée	4,00 €	
Au mois	20,00 €	
A l'année	50,00 €	
Amendes : Toutes infractions (maintien)	38,00 €	
DROITS DE PLACE (tarif au ml)		
<u>Foires</u>		
Pour tous les forains	2,00 €	
<u>Marché hebdomadaire (samedi)</u>		
Abonnés	0,80 €	
Non abonnés	1,00 €	
<u>Cirques</u> : droits d'occupation du domaine public (pour 2 jours)	173,00 €	
<u>Droit de Place annuel</u> (terrasses des commerçants) tarif unitaire à fixer (occupation domaine public)	2,00 €	

DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JAN

OBJET	TARIFS à compter du 1er
CAMPING MUNICIPAL	
1) ouverture camping du 1er avril au 30 novembre pour accueil exclusif des ouvriers et fixation forfait semaine (applicable durant toute la période)	
forfait semaine (5 jours - 4 nuits) branchement électrique accueil exclusif "ouvriers"	40,00 €
2) période du 1er juin au 30 septembre pour accueil des vacanciers et touristes	
Prix par vacancier (campeur) par jour (du 01/06 au 30/09)	
Campeur adulte	2,00 €
Campeur enfant (- 7 ans)	1,00 €
Prix par emplacement et par jour (du 01/06 au 30/09)	
Camping car	2,50 €
Caravane	2,00 €
Véhicule	1,50 €
Toile de tente	1,50 €
Prix prestations par jour (du 01/06 au 30/09)	
Branchement électrique	2,00 €
Tarif 1 douche par personne (personne de passage)	2,50 €
Caution pour le prêt d'un adaptateur de borne électrique	10,00 €
DIVERS MATERIELS COMMUNAUX (tarif journalier)	
Barrières (à l'unité) (gratuit pour communes du canton) - 160 barrières	1,00 €
Panneaux d'affichage (à l'unité) - 10 panneaux	3,10 €
Grilles d'exposition (à l'unité) - 15 grilles	3,00 €
petites tables avec ou sans chaises ou bancs (pour 4 personnes) - forfait 1 unité	3,90 €
grandes tables ou tables rondes avec support, avec ou sans chaises ou bancs 24 x4,80 m sur tréteaux - forfait 1 unité	7,70 €
chaises (à l'unité) - 300 chaises	0,70 €
bancs (à l'unité) pour 3 à 4 personnes	1,20 €
MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE	
Abonnements annuels (de date à date) - voir règlement modalités des prêts	
Abonnement annuel foyer <u>mévennais</u> (prêt livres, CD audios, DVD)	10,00 €
Abonnement annuel foyer <u>non mévennais</u> (prêt livres, CD audios et DVD)	13,50 €
Abonnement "prix ados"	gratuit
Abonnement établissements scolaires des communes environnantes	gratuit
Abonnement pour tous les bénéficiaires des minima sociaux	gratuit
Abonnement pour toutes les personnes de plus de 80 ans	gratuit
Pénalités de retard (appliquée pour 1 mois de retard)	5,00 €
Livres ou CD perdus ou détériorés	Facturation prix achat
DVD perdus ou détériorés (forfait)	20,00 €
Perte de carte d'abonnement	1,00 €
Remplacement de boîtier de CD ou de DVD cassé	1,00 €
Accès internet limité à 1 heure par jour	gratuit
Impression sur imprimante BROTHER noir et blanc (prix à la copie)	0,10 €
Impression sur imprimante JET ENCRE couleur (prix à la copie)	0,20 €
TARIF REPAS PRIS PAR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE ET PAR PERSONNE AUTORISÉE AU RESTAURANT SCOLAIRE	
Prix du repas	2,70 €
VALEUR BON ACHAT CADEAUX DE Noël ENFANTS DU PERSONNEL ET DES SAPEURS-POMPIERS	
cadeaux pour les enfants âgés jusqu'à 12 ans inclus au 31 décembre	35,00 €

Tarifs votés à l'unanimité - VU et RATTACHÉ à la délibération n° 2018/87-6 du 15 octobre 2018



Le Maire,
Pierre GUITTON

DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JAN**OBJET**TARIFS à compter
du 1er**RAPPEL DES AUTRES TARIFS DÉJÀ FIXÉS**

JEUNESSE - MAISON DES JEUNES à partir du 1er septembre 2018 - délibération n°2018/50-5 du 25/06/2018	
Droits d'accès et animation (mévennais et non mévennais)	
Accès au club pré-ados (de 10 à 13 ans) et passerelle (de 14 à 15 ans) et Foyer des jeunes (de 16 à 18 ans) par jour par jeune <i>avec animation sur place</i>	1,00 €
<i>avec animation à l'extérieur sans prestataire/animation repas</i>	2,00 €
Adhésion annuelle pour les non mévennais (forfait année septembre N à août N+1)	25,00 €
Droits d'accès et animation (mévennais et non mévennais)	
Tarif 1 (budget entre 5 € et 10 €/enfant au coût réel) par animation et par jeune	5,00 €
Tarif 2 (budget entre 10 € et 15 €/enfant au coût réel) par animation et par jeune	10,00 €
Tarif 3 (budget entre 15 € et 20 €/enfant au coût réel) par animation et par jeune	15,00 €
à noter : autre tarif pour sortie dans un parc d'attraction est fixé chaque année par délibération spécifique	
à noter : les tarifs des camps d'été sont fixés au mois de mars ou avril de chaque année par délibération spécifique	
RESTAURANT SCOLAIRE (année scolaire 2018/2019) délibération n° 2018/46-1 du 25 juin 2018	
MÉVENNAIS	
Prix unitaire pour le 1er et le 2ème enfant	3,60 €
à compter du 3ème enfant	2,65 €
Usagers exceptionnels	3,90 €
Adultes	5,80 €
NON MÉVENNAIS	
Prix unitaire pour le 1er et le 2ème enfant	4,80 €
à compter du 3ème enfant	4,80 €
Usagers exceptionnels	4,80 €
Adultes	5,80 €
GARDERIES MUNICIPALES délibération n° 2018/50-5 du 25 juin 2018 (tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2018 - à revoir avec barème CAF 35 - déclaration pour percevoir prestations - nouveaux tarifs à fixer	
MATIN de 7h15 à 8h20	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
SOIR de 16h30 à 18h00	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
SOIR de 18h00 à 19h00	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
MERCREDI de 11h30 à 12h30	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
FORFAIT T.A.P. (années scolaires 2018/2019 et 2019/2020) délibération n° 2018/48-3 du 25/06/2018	
forfait année scolaire 2017/2018 pour les non mévennais (payable en 2 fois)	75,00 €